

éditions
LE FONDS  BELVAL

1 avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette
tél.: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu
ISBN 978-2-9199663-2-5

bilan 2021

rapport d'activités 
du Fonds Belval



bilan 2021

rapport d'activités
du Fonds Belval



	PREFACE	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL	06-33
	LA CITE DES SCIENCES	06
	ESCH 2022, CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE	08
	LE BÂTIMENT LABORATOIRES	14
	LES ARCHIVES NATIONALES	16
	LA HALLE DES SOUFFLANTES	18
	LES FUTURS PROJETS	20
	LA VIE DU SITE	22
	LA GESTION DES BÂTIMENTS DE LA CITE DES SCIENCES	24
	LES SERVICES EVENEMENTIEL, CULTURE ET COMMUNICATION	28
	LES PUBLICATIONS DU FONDS BELVAL	32
02	LES MISSIONS DU FONDS BELVAL	34-35
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	36-37
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE	38-39
05	LA LOI MODIFIEE DU 25 JUILLET 2002	40-41
06	COMPTES ANNUELS 2021	42-58
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES	42
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2021	46
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES	47
	ANNEXE	48-58

LE FONDS BELVAL

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél.: + 352 26 840-1
Email: fb@fonds-belval.lu
www.fonds-belval.lu



facebook.com/FondsBelval



instagram.com/FondsBelval

Maquette

Le Fonds Belval

Impression

Septembre 2022

Crédits photos

© Le Fonds Belval



Félicie WEYCKER

Président du Conseil d'Administration
du Fonds Belval

L'année 2021 a été marquée par de nombreuses contraintes en raison de la situation sanitaire. Malgré cette situation de crise, le Fonds Belval n'a jamais perdu de vue ses missions et ses objectifs de maître d'ouvrage du site de Belval et ce, aussi bien dans l'achèvement des nouvelles constructions que dans l'ouverture et l'avancement de chantiers, dans la gestion, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures existantes et dans la planification de projets à venir.

Le Fonds Belval a continué les travaux de construction des infrastructures et des aménagements pour Esch2022, Capitale européenne de la Culture, conformément à la loi du 16 mars 2020. La passerelle reliant la Möllerei au Haut Fourneau A a été posée, la structure administrative a été livrée et le déménagement du Pavillon Skip sur la Terrasse des Hauts Fourneaux a eu lieu. Ces deux bâtiments respectent le concept de circularité *cradle to cradle*.

En 2021, le Fonds Belval a continué à appliquer les mesures initiées par le Gouvernement en faveur de la production des énergies renouvelables des bâtiments publics. L'objectif de cette stratégie est de permettre la réduction des émissions carbone et de fournir une énergie propre.

Ainsi, les études sur les prochains projets d'installations photovoltaïques ont continué pour la Maison du Savoir et le Lycée Bel-Val.

Suite au vote de la loi du 28 août 2020 relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Belval, les premières soumissions des travaux de construction ont été lancées.

Le Fonds Belval a également continué à planifier des projets de construction d'immeubles et d'infrastructures sur le site de Belval, et a réalisé de nouveaux aménagements urbains. Une nouvelle salle d'exposition et d'accueil des visiteurs a été ouverte.

La saison culturelle et événementielle du Fonds Belval a été partiellement maintenue, conformément aux restrictions sanitaires en vigueur : les Nocturnes de Printemps et d'Automne, le Chrëscht Chalet et les visites guidées. La Fête des Hauts Fourneaux a dû, quant à elle, être annulée.

Au nom du Conseil d'Administration et en mon nom, je tiens à féliciter la direction et le personnel du Fonds Belval qui ont su faire preuve de courage et de ténacité lors de cette année difficile pour accomplir leurs missions et tenir leurs objectifs.

LA CITE DES SCIENCES

Le Fonds Belval a assuré la continuité de ses missions de maître d'ouvrage tant pour les projets de réalisation que pour les nouveaux projets en phase d'étude et de planification de l'espace urbain de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation.

Aménagements et rénovations pour « Esch2022, Capitale européenne de la Culture »

Dans le cadre de la réalisation d'infrastructures, le nouveau bâtiment appelé « structure administrative », servant de quartier général à l'équipe de Esch2022, a été achevé. La remise symbolique des clés a eu lieu le 26 février 2021 en présence de François Bausch, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité et des Travaux publics, de Sam Tanson, ministre de la Culture et de Nancy Braun, directrice de l'asbl Esch2022.

L'année 2021 a également vu la réalisation de plusieurs chantiers de rénovation et de restauration d'infrastructures existantes pour « Esch2022, Capitale européenne de la Culture ».

La Möllerei deviendra le lieu phare de Esch2022 et accueillera les expositions digitales de l'année culturelle. Elle permettra également d'étendre le parcours de visite du Haut Fourneau et constituera ainsi un élément important dans la documentation du patrimoine industriel du site.

La Massenoire, en cours de réaménagement, deviendra un bâtiment multifonctionnel qui servira également de lieu d'expositions lors de l'année culturelle.

Le Pavillon Skip, qui accueillera la programmation jeune public pendant l'année culturelle a été achevé, de même que l'atelier de production artistique destiné à la préparation et au stockage des installations ou équipements des spectacles et manifestations.

Hauts Fourneaux

Les travaux d'installation d'une plateforme élévatrice, ainsi que d'un ascenseur dans le Haut Fourneau A ont continué et la construction d'une passerelle faisant la liaison entre le Haut Fourneau et la Möllerei a été réalisée. Le Haut Fourneau B a, pour sa part, bénéficié de gros travaux d'entretien.

Planification

Suite au vote de la loi relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales, les premières soumissions relatives aux travaux de construction ont été lancées au premier semestre 2021.

Le développement durable reste une priorité dans toutes les planifications et conceptions des projets en cours.

Afin de poursuivre le développement de l'ensemble architectural de la Cité des Sciences, d'autres immeubles et infrastructures sont en cours de planification, dont l'Ecole européenne agréée (cycle secondaire), le Centre sportif, les Logements Porte de France, les Laboratoires Ingénieurs, les Laboratoires de la Maison de l'Environnement I et II, le Parking Nord, ainsi que les logements « Centre sportif ».

Plan d'implantation des bâtiments



- | | |
|--|---|
| 1. La Rockhal (Centre de Musiques amplifiées) | 14. Le Bâtiment Laboratoires ailes Nord et Sud |
| 2. Le Bâtiment provisoire pour le Centre de recherche public Gabriel Lippmann (LIST) | 15. Les Laboratoires Ingénieurs |
| 3. Le Bâtiment Biotech | 16. Les Laboratoires lot 3 / Maison de l'Environnement II |
| 4. Le Lycée Bel-Val | 17. Les Laboratoires lot 2 / Maison de l'Environnement I |
| 5. L'Incubateur d'entreprises | 18. Le Parking Nord |
| 6. La Bâtiment administratif de l'Etat | 19. Les Archives nationales |
| 7. La stabilisation et la mise en valeur des Hauts Fourneaux | 20. Le Centre sportif |
| 8. La Maison du Savoir | 21. Les logements, Centre sportif |
| 9. La Maison des Sciences humaines | 22. Les logements Porte de France |
| 10. La Maison de l'Innovation | 23. Les Laboratoires lot 1 / Maison de la Vie |
| 11. Les Maisons du Nombre, des Arts et des Etudiants | 24. L'Ecole européenne agréée |
| 12. La Maison du Livre | 25. La Halle des Soufflantes |
| 13. La Halle d'essais Ingénieurs | 26. La Maison de l'Ingénieur |
| | 27. Les Ateliers et Halles d'essais |
| | 28. Esch 2022 / Capitale européenne de la Culture |

ESCH2022, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE

La Terrasse des Hauts Fourneaux, regroupant patrimoine industriel et architectures contemporaines, a été retenue comme site majeur d'accueil des manifestations prévues dans le cadre du programme culturel de « Esch2022, Capitale européenne de la Culture ». Le programme culturel et artistique se développe ainsi non pas dans un seul bâtiment, mais comme un véritable parcours culturel sur tout le site urbain regroupant plusieurs lieux, bâtiments et éléments du patrimoine industriel.

Le projet de loi relatif à la réalisation des infrastructures et des aménagements pour l'événement a été élaboré par le Fonds Belval en octobre 2019 et la loi relative à la réalisation des infrastructures et aménagements pour la « Capitale européenne de la Culture 2022 à Belval » est entrée en vigueur le 16 mars 2020. Les travaux ont débuté en mars 2020.

Les infrastructures en cours de restauration ou d'aménagement sont notamment la Möllerei qui hébergera un espace d'expositions digitales, la Massenoire, le Plancher des Coulées, le Skip et la Fondation du Haut Fourneau C. Ces lieux accueilleront les manifestations majeures du programme culturel qui investiront aussi l'espace urbain.

Infrastructures pour l'année culturelle Esch2022

Malgré les difficultés d'approvisionnement des matériaux de construction, les travaux ont su maintenir leur cap.

Les rénovations de la Möllerei et de la Massenoire touchent ainsi à leur fin, les enveloppes des bâtiments et circuits de visite sont achevés, tandis que les installations techniques se terminent. La passerelle reliant le Haut Fourneau A et la Möllerei, ouvrage majeur permettant de compléter le circuit de visite du patrimoine restauré, a été posée en septembre 2021.

La construction de l'atelier de production artistique qui servira de base d'appui logistique aux manifestations de Esch2022 a débuté en juillet, la mise à disposition étant prévue pour début 2022 ; le pavillon Skip a été livré en novembre 2021.

La structure administrative



Ce bâtiment de type modulaire et préfabriqué est destiné à accueillir la direction et le personnel de l'asbl Esch2022. Située à l'angle de l'avenue des Hauts Fourneaux et de l'avenue des Sidérurgistes, en avant-plan de la Halle des Soufflantes et à proximité immédiate des lieux retenus pour les manifestations culturelles de Esch2022, la structure administrative se veut un signal urbain fort. Elle constitue le centre administratif, logistique et médiatique des activités de l'année culturelle gérées par l'asbl Esch2022.

Le bâtiment se compose de deux systèmes structurels différents : le rez-de-chaussée et le noyau de distribution central sont en structure métallique, tan-

dis que les étages de bureaux sont de type construction modulaire, préfabriqués en usine et entièrement adaptables, voire démontables et ré-assemblables. Ce principe permettra au bâtiment une réutilisation après l'année culturelle, obéissant ainsi au concept de circularité « cradle to cradle » (C2C). La toiture et la façade Sud ont été équipées de panneaux photovoltaïques.

La remise symbolique des clefs de la structure administrative à l'asbl Esch2022 a eu lieu le 26 février 2021 permettant aux collaborateurs de l'année culturelle de venir s'installer sur site.

Le Skip



Le pavillon Skip, démonté de son implantation initiale à proximité du rond-point Raemerich, a été déplacé sur la Terrasse des Hauts Fourneaux.

Ce bâtiment offre un espace intérieur d'une surface totale d'environ 400 m² composé d'un espace polyvalent, d'un accueil avec comptoir et kitchenette, d'un bloc technique regroupant les locaux de stockage et sanitaires et d'une mezzanine. Une terrasse exté-

rieure donnant sur l'espace public permet de prolonger l'espace intérieur et d'offrir une vue imprenable sur les Hauts Fourneaux. Les travaux ont été finalisés en mai 2021 et le bâtiment a été mis à disposition de l'asbl Esch2022 au mois de novembre.

L'atelier de production



Ce bâtiment préfabriqué, d'une surface d'environ 420 m², servira de base logistique pour Esch2022. Situé à l'extrémité Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, ses affectations sont le stockage et la préparation des équipements destinés aux différents lieux de spectacles et manifestations. Il abrite également des vestiaires et des sanitaires, ainsi qu'une salle de réunion.

Le bâtiment a été conçu en ossature métallique avec une enveloppe composée de panneaux aluminium isolés.

Les travaux ont débuté en juillet 2021 et seront finalisés début 2022.

La Möllerei



Construite en 1910, la Möllerei était utilisée pour stocker le minerai et le coke. Elle a fait l'objet d'une transformation profonde entre 1965 et 1970. Elle n'est plus en service depuis l'arrêt du dernier haut fourneau en 1997 et se trouve inscrite depuis 2000 à l'Inventaire supplémentaire du Service des sites et monuments nationaux.

Suivant le scénario de conservation des « Monuments dans la Cité », retenu en 2005 pour la conservation et la mise en valeur des hauts fourneaux, les huit premières travées ont été conservées dont sept avec leurs silos et leurs équipements afin de documenter le fonctionnement du Haut Fourneau A.

Le bâtiment n'avait cependant pas encore fait l'objet de travaux de conservation. Identifiée pour accueillir les expositions de l'année culturelle, la Möllerei a fait l'objet d'un projet de remise en état qui prévoit tout à la fois un circuit de visite complétant celui du Haut Fourneau A, mais également un vaste espace d'exposition à l'endroit des silos à coke.

La Möllerei offrira une surface d'exposition d'environ 375 m² sur plusieurs niveaux et présentera une hauteur libre moyenne de 26 mètres. Un point d'information sera

installé à l'entrée principale, dans la partie Nord du bâtiment, des locaux techniques sont prévus côté Sud. Deux grands principes d'intervention ont été retenus lors de la planification du projet : d'une part la conservation du bâtiment, de sa structure et de ses équipements et, d'autre part, des aménagements ponctuels, clairement identifiables en tant que nouveaux éléments contemporains approuvés par le Service des sites et monuments nationaux.

Les interventions au bâtiment incluent notamment le nettoyage des structures, le contrôle de stabilité des structures et équipements, des renforcements ponctuels, le ravalement des surfaces en briques, le remplacement de la couverture de toiture et des menuiseries métalliques extérieures fortement corrodées.

Un nouvel escalier et un ascenseur relient la passerelle supérieure surplombant les silos à minerai, le rez-de-chaussée et sa zone d'accueil, ainsi que les étages inférieurs et leur espace d'exposition sis dans les anciens silos à coke. Les nouveaux éléments respectent l'architecture et le caractère du bâtiment existant tout en témoignant discrètement d'interventions contemporaines. Ainsi, la passerelle et les escaliers sont en acier, recouverts d'un caillebotis avec des garde-corps en mailles presque invisibles, qui se différencient des éléments existants.



Les pignons Nord et Sud de la Möllerei, qui étaient en grande partie ouverts, ont été fermés par des éléments vitrés et des panneaux métalliques. Pour les besoins des projections prévues, des rideaux ou panneaux d'occultation ont été mis en place.

Un éclairage de base et un éclairage de secours conformes aux normes européennes et nationales ont été installés, permettant également l'organisation de visites nocturnes. Un système de détection incendie et des équipements de désenfumage ont été mis en place dans le bâtiment. Un réseau informatique et des bornes Wifi complètent l'installation électrique.

Au vu du caractère industriel de la Möllerei, bâtiment dépourvu d'une enveloppe extérieure performante, l'installation de chauffage a été réduite au minimum ; seuls les locaux sanitaires, techniques et de stockage sont chauffés ou équipés d'un système de ventilation mécanique à récupération d'énergie permettant d'assurer une température ambiante de l'ordre de 18°C. Dans le hall d'exposition, le déroulement d'événements ponctuels en période froide est tout de même possible grâce au chauffage à panneaux rayonnants alimentés par l'eau chaude du réseau de chauffage urbain.

Les travaux de la Möllerei ont débuté en mars 2020 par la dépose de la couverture de toiture corrodée, ainsi que le nettoyage des équipements industriels à conserver, notamment les silos à coke et à minerai et leurs équipements de transport et de criblage. Les travaux se sont poursuivis en 2021 avec notamment les travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment. Une fois les espaces intérieurs mis à l'abri des intempéries, leurs aménagements et les travaux relatifs aux installations techniques ont pu être réalisés. La passerelle reliant le Haut Fourneau A à la Möllerei, permettant de compléter le circuit de visite, a été posée le 28 septembre 2021.

La mise à disposition de la Möllerei de l'asbl Esch2022 est prévue pour janvier 2022.

La Massenoire



Le bâtiment de la Massenoire fait partie des vestiges industriels du site. Mis en service en 1965, il abritait jadis divers équipements servant à la fabrication de la masse de bouchage du trou de coulée du haut fourneau, appelée masse noire. Jusqu'à ce jour, le bâtiment était revalorisé et réaffecté à la fonction d'information, d'exposition et de point d'accueil et de départ pour les visites de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation ainsi que des Hauts



Fourneaux. Pour l'année culturelle, le bâtiment a été vidé pour être aménagé en un espace multifonctionnel permettant d'accueillir les expositions et manifestations culturelles de Esch2022. La Massenoire disposera d'une salle d'exposition d'environ 550 m², de locaux logistiques et techniques et d'un espace annexe de quelque 240 m².

Les travaux de réaménagement de la Massenoire, commencés en mars 2021, consistent notamment en la réfection des façades, au nettoyage des éléments en briques et en béton, au remplacement de parties de toles par des parois translucides, à la construction d'un nouveau bloc sanitaire, ainsi qu'à la création d'un nouvel accès situé sur la façade Ouest, qui fera office d'entrée et servira d'accueil du public. Des travaux de désamiantage sont venus s'ajouter à la planification initiale.

Le bâtiment sera mis à disposition de l'asbl Esch2022 en janvier 2022.

Le Plancher des Coulées



Des études ont été réalisées pour l'aménagement d'un espace scénique démontable sur le Plancher des Coulées composé d'une scène et d'une plateforme,

permettant de doter le lieu de places assises, et des infrastructures techniques qui permettront le déroulement de performances artistiques et de spectacles de divers types proposés lors de l'année culturelle. Le Plancher des Coulées est un espace extérieur couvert de 35 x 33 mètres, d'une surface d'environ 1.155 m² et d'une hauteur libre sous toiture de 9,5 mètres. Le Fonds Belval a déjà acquis en 2021 la scène et la plateforme qui seront installées, ainsi que l'infrastructure technique, à partir de juin 2022 pour les besoins des spectacles organisés par l'asbl Esch2022.

La Halle des Poches



La Halle des Poches est à la fois le point de départ du circuit de visite du Haut Fourneau A mais également une salle polyvalente au cachet industriel prisé pour de nombreuses manifestations, tant culturelles que privées. Elle abritera durant 2022 le comptoir d'accueil du public et le point d'information du Fonds Belval et de Esch2022.

En 2021, la Halle des Poches a fait l'objet d'une campagne de renouvellement de ses équipements multimédias, permettant un meilleur encadrement tech-

nique et logistique des manifestations. Par ailleurs, une plateforme élévatrice menant de la Halle vers l'ascenseur du Haut Fourneau A, a été mise en service en mars 2021. Cet équipement fait partie des mesures mises en place pour rendre le circuit de visite du Haut Fourneau A accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce circuit sera complété par la remise en service de l'ascenseur du Haut Fourneau A, prévue pour le printemps 2022, qui permettra de desservir la plateforme du gueulard située à 40 m de hauteur.

La fondation du Haut Fourneau C



La fondation du Haut Fourneau C, qui accueillait autrefois le plus haut et le plus moderne des trois hauts fourneaux de Belval, enferme en son centre un espace circulaire où reposait la base du haut fourneau. Le projet prévoit la possibilité d'aménager au cœur de la fondation, un espace accessible où pourront s'organiser divers événements culturels, et ce en y réalisant un minimum d'interventions afin de préserver l'authenticité, la force et la symbolique de ce lieu atypique.

Les travaux ont débuté en septembre 2021 par des opérations de sécurisation des anciens bétons. Cette

première étape consiste en un repérage au marteau des surfaces de béton friable ou instable, leur élimination et un travail de ragréage visant notamment à maintenir les aciers du vestige en béton armé à l'abri de la corrosion.

Le projet prévoit ensuite l'aménagement d'une plateforme dans l'espace circulaire sis au centre même de la fondation et surélevé par rapport à l'espace urbain piéton, là où jadis reposait la cuve du haut fourneau. De nouveaux escaliers seront construits et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera assurée par l'installation d'une plateforme élévatrice. Un éclairage artistique est prévu pour la mise en valeur du vestige. Les travaux seront finalisés début 2022.

Maîtrise d'oeuvre

Structure administrative et atelier de production
Concept architectural : Bourguignon Siebenaler Architectes

Skip

Architectes : Polaris Architects
Génie civil : Daedalus Engineering
Génie technique : Betic Ingénieurs-Conseils

Möllerei, Massenoire, Plancher des Coulées

Architecte : Beiler François Fritsch
Génie civil : RW Consult
Génie technique : Geprolux

Fondation du Haut Fourneau C

Architecte : Anna Ivanova
Ingénieur construction métallique : Olléan études
Ingénieur génie civil : RW Consult
Génie technique : Boydens engineering

LE BATIMENT LABORATOIRES



Le Bâtiment Laboratoires fait partie d'un ensemble de cinq projets dédiés au développement de surfaces de recherche scientifique. Il comporte une aile Nord et une aile Sud et sera occupé par les utilisateurs de l'Université du Luxembourg et du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST). Les deux ailes peuvent, d'un point de vue fonctionnel, être regroupées en une seule entité ou bien être utilisées comme deux structures distinctes. Le programme de construction du bâtiment répond aux besoins évolutifs de la recherche grâce à une haute flexibilité des installations techniques et des espaces.

L'aile Nord affiche une façade régulière en briques sablées de trois teintes différentes. Ces surfaces de

briques rugueuses contrastent avec les cadres métalliques laqués noirs ou blancs du contour des fenêtres. L'aile Sud, de teinte uniforme, se distingue par son jeu de briques en relief lui conférant un caractère particulier et unique.

Le Bâtiment Laboratoires a une surface brute de 41'700 m², ainsi qu'une capacité de quelque 730 places de travail. La seconde centrale de production de froid est installée au sous-sol du bâtiment.

Les travaux de construction, y compris l'installation de la deuxième centrale de production de froid ont été achevés en 2020. La phase d'étude relative à l'équipement du bâtiment est en cours. Des aménage-

ments ont débuté en avril 2021 et le LIST a pu occuper partiellement les lieux dès l'automne. Les travaux relatifs aux phases suivantes seront entamés à partir de janvier 2023.

Maîtrise d'oeuvre

Bâtiment Laboratoires

Architecte : Behles & Jochimsen / WW+ (aile sud)
Architecture et Aménagement Bertrand Schmit (aile nord)
Génie civil : Luxconsult
Génie technique : Luxconsult

Centrale de production de froid

Génie technique : Jean Schmit Engineering



LES ARCHIVES NATIONALES

Le bâtiment accueillant les Archives nationales sera implanté dans la partie Sud de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à proximité de l'ensemble industriel conservé des Hauts Fourneaux.

Afin de répondre aux besoins en surfaces de stockage dans une perspective de 25 ans, et partant des 45 km² actuellement stockés dans les dépôts dispersés des Archives nationales, les dépôts des futures Archives nationales auront une capacité de 90 km². Les Archives nationales se définissant également comme un lieu de consultation, garantiront un accès aisé à la consultation des documents d'archives grâce à l'aménagement d'un espace public confortable, convivial et à la pointe du progrès.

Le bâtiment se compose de 3 volumes qui se différencient par leurs fonctions et leur architecture : le volume abritant les surfaces de stockage, le volume abritant les surfaces de consultation et administratives et enfin un volume tampon. Les trois volumes reposent, au niveau du rez-de-chaussée, sur un socle qui accorde à cette structure son aspect monolithique permettant de confier une assise uniforme au bâtiment et qui crée la liaison entre les trois volumes. Ce socle contient les espaces d'accueil et d'exposition ainsi que l'ensemble des locaux destinés aux installations techniques du bâtiment.

Les surfaces de stockage constituent environ trois quarts des surfaces du programme de construction. Ces locaux de stockage exigent une gestion optimale



des températures et de l'hygrométrie qui doivent maintenir des valeurs constantes. Les documents stockés dans les dépôts doivent impérativement être protégés de la lumière (rayons UV) et le niveau d'éclairage ne doit pas être supérieur à 200 lux au niveau du sol. La température doit être comprise entre 16°C et 20°C avec une variation maximale de température de 2°C par semaine et de 1°C par jour. Le taux d'humidité doit se situer entre 45% et 55% avec une variation maximale de 5% par jour.

Le volume abritant les surfaces de consultation et administratives constitue une seconde partie du programme. Ces espaces sont fonctionnels et à éclairage naturel optimisé. Pour les locaux destinés au traitement et au conditionnement des documents, également logés dans ce volume, les conditions climatiques répondent aux mêmes exigences que les locaux de stockage.

Un volume vitré crée un espace tampon entre les deux volumes principaux et permet d'améliorer sensiblement les performances énergétiques du bâtiment en réduisant les surfaces de déperdition énergétique. Les espaces de consultation comportent notamment la salle de lecture et la salle multimédia.

Dans la perspective du respect des principes de la construction durable, poursuivant la réduction des extractions et l'utilisation des ressources naturelles, le projet tient compte d'une utilisation rationnelle des matériaux de construction et l'emploi de matériaux recyclables et à faible empreinte environnementale.

La structure du volume de dépôt est réalisée en béton armé, seul système constructif pouvant répondre aux exigences de charges portantes importantes, de sécurité incendie et d'efficacité énergétique. La capacité d'inertie thermique du béton structurel permet de garantir des températures et des valeurs hygrométriques constantes des locaux de dépôt pendant toutes les saisons de l'année avec un apport minimal en énergie. Les façades et la toiture sont entièrement

revêtues de panneaux photovoltaïques.

Concernant le volume abritant les surfaces administratives et de consultation, le bois a été privilégié pour la structure des étages car il possède une faible empreinte environnementale. Son emploi et son utilisation sont optimisés pour satisfaire les exigences acoustiques, les exigences coupe-feu et techniques, tout en participant à créer une ambiance naturelle et chaleureuse dans les locaux. La toiture est végétalisée ce qui permet la rétention d'eaux pluviales, la réduction des déperditions thermiques tout en contribuant à tempérer le microclimat des locaux de ce volume.

Le bâtiment est un bâtiment à énergie positive, dans la mesure où il consommera à l'année moins d'énergie qu'il n'en produira. Son bilan énergétique annuel sera donc positif, y compris en tenant compte de l'énergie grise des matériaux de construction. Pour y parvenir, il a fallu d'une part réduire au maximum sa consommation énergétique et d'autre part assurer une production d'énergies renouvelables par le bâtiment même.

Au vu de la grande surface de façades fermées des dépôts, le concept énergétique est basé sur une production d'énergie électrique par panneaux photovoltaïques combinée avec la géothermie, le puits canadien et le stockage d'énergie par batterie.

La loi relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales et à l'aménagement des alentours a été votée le 28 août 2020.

Les premières soumissions relatives aux travaux de construction ont été publiées au premier semestre 2021. Les marchés relatifs aux travaux de terrassement et ouvrage de génie civil ont été passés au quatrième trimestre 2021, le démarrage des travaux est prévu au premier trimestre 2022.

LA HALLE DES SOUFLANTES



Inscrit à l'Inventaire supplémentaire du Service des sites et monuments nationaux depuis 2000, l'édifice date des débuts de l'usine, soit de 1910, et abritait les turbines à gaz, respectivement les soufflantes. Ses dimensions sont monumentales. D'une longueur totale de 165 m par 75 m de large et 24 m de haut, il se compose de deux halles de 27 et 32 m, séparées par une nef centrale de 9 m de large sur toute leur longueur.

La Halle des Soufflantes a fait l'objet de nombreuses réflexions et projets de réaffectation en vue de sa

conservation et sa transformation. Les propositions devront s'adapter aux particularités des lieux.

Ainsi, le volume total, de quelque 300'000 m³, est délimité par une fine peau : les parois verticales constituées d'une ossature métallique avec remplissage de briques et la toiture construite en dalles de très fines épaisseurs (de 3 à 12 cm suivant les zones). Cette enveloppe, qui a subi de nombreuses modifications dans les années du passé industriel pour répondre à l'évolution technique des équipements lo-

gés dans les halles, demeure fragile et sans aucune valeur d'étanchéité à l'air ou d'isolation thermique.

Les études au sujet de son futur, sa conservation et sa réaffectation, se poursuivent depuis les réunions de concertation entre le Ministère de la Culture et le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.



LES FUTURS PROJETS

LES LOGEMENTS « CENTRE SPORTIF »



Le projet, développé dans le cadre du concours pour le Centre sportif et situé sur un terrain aux abords du Parc Belval Sud et du quartier animé du Square Mile, incluait initialement la possibilité de réaliser une tour de logements de quelque 6'000 m².

L'ÉCOLE EUROPÉENNE AGREEE

Le programme de construction initial de cette infrastructure prévoyait la construction d'un bâtiment d'accueil temporaire pour le nouveau Lycée pilote à Belval.

Au vu de la forte demande scolaire locale et régionale, le programme de construction est en cours d'adaptation par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en vue de la construction d'une nouvelle École européenne agréée - cycle secondaire.

La conception du projet prendra en compte le cycle de vie de l'ouvrage, les principes de flexibilité et d'adaptabilité et les principes de durabilité sous forme d'une construction énergétiquement performante et à haute qualité architecturale, technique et environnementale.

Au vu du changement de programme, les études d'avant-projet sommaire qui ont débuté en mars 2020 pour le Lycée pilote feront l'objet d'un redémarrage avec un nouveau programme.

Maîtrise d'œuvre

Architecte : Beng Architectes Associés
Génie civil : INCA Ingénieurs Conseils
Génie technique : SIT-Lux Ingénieurs techniques

LE CENTRE SPORTIF



Le Centre sportif qui sera construit à Belval est destiné à un usage scolaire et extra-scolaire. Il sera mis à disposition des établissements scolaires des agglomérations avoisinantes et de l'Université du Luxembourg, notamment pour la formation pédagogique, ainsi que des fédérations sportives agréées, des associations sportives régionales et locales et de l'École nationale de l'éducation physique et des sports. Le Centre sportif sera également accessible au grand public.

Le bâtiment du Centre sportif sera constitué de plusieurs parties fonctionnelles : une structure d'accueil et administrative, un centre de natation, une infrastructure sportive pédagogique, un ensemble multisports indoor et une surface de sport en plein air.

Les études d'avant-projet sommaire ont été lancées en septembre 2018. En 2019, le programme de construction prévoyant la construction de deux unités supplémentaires dans le hall sportif, d'un bassin supplémentaire dans le centre de natation, ainsi que des locaux annexes, le projet a été réadapté en fonction de cette demande de modification.

La planification d'un parking pour les besoins du Centre sportif, du Lycée Bel-Val, de l'École européenne agréée, ainsi que celle d'un quai pour bus scolaires avec aire de rebroussement ont complété le projet du complexe sportif en 2021.

Les études d'avant-projet détaillé sont en cours d'achèvement.

Maîtrise d'œuvre

Architecte : Moreno Architecture et Associés
Génie civil : ICB / TPF-Engineering
Génie technique : TPF-Engineering / TPF-Luxembourg.
Pilote : PROgroup
Paysagiste : Agence Babylone

LES LOGEMENTS PORTE DE FRANCE



Diverses parcelles sises sur le site de Belval, dont le terrain situé le long de la Porte de France, à proximité immédiate de la Maison des Sciences humaines, offrent la possibilité de construction de logements.

Le projet développé dans le cadre du concours d'architecture pour la Maison des Sciences humaines prévoit la réalisation de logements de typologies diverses, à savoir des logements abordables, à caractère social ou encore pour étudiants ou pour chercheurs, selon les besoins.

Les logements seront répartis dans quatre tours en bois, d'une hauteur d'environ 39 mètres, pour lesquelles une collaboration avec les autorités et instances compétentes en matière de sécurité incendie a été nécessaire.

Dans le but d'une mixité fonctionnelle, le projet prévoit également des zones commerciales, ainsi que des surfaces à fonctions sociales ou collectives.

Le programme initial a été révisé au courant de l'année 2021 par le Ministère du Logement, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ainsi que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le projet a été revu en fonction.

Les études d'avant-projet sommaire sont en cours d'achèvement.

Maîtrise d'œuvre

Architecte : FABECK architectes / ABSCIS architecten
Génie civil : BEST Ingénieurs Conseils
Génie technique : BETIC Ingénieurs Conseils / Bureau d'Études Boydens

LES LABORATOIRES INGENIEURS



Les Laboratoires Ingénieurs font partie d'un ensemble de bâtiments regroupant des activités techniques d'ingénieurs telles que les analyses et les essais de matériaux. Cet ensemble, implanté au Nord Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux, se compose de deux bâtiments : une halle d'essais pour des essais mécaniques à grande échelle et deux ailes de laboratoires et ateliers, les Laboratoires Ingénieurs. La Halle d'essais Ingénieurs a été réalisée en premier lieu.

Les études d'avant-projet sommaire relatives à la 1^{ère} aile du projet ont été finalisées en juin 2021. En octobre 2021, le programme de construction a été modifié au vu des besoins en surfaces supplémentaires et la décision de construire également la 2^{ème} aile du bâtiment a été prise.

Maîtrise d'œuvre

Architecte : Jim Clemes Associates
Génie civil : TR-Engineering
Génie technique : Felgen et Associés Engineering

LA VIE DU SITE



OUVERTURE DES COMMERCES

Les immeubles de la Cité des Sciences comportent des surfaces destinées à des services ou des commerces qui contribuent à la mixité des fonctions et à la création d'un ensemble urbain attractif. Le principe général des bâtiments de la Cité des Sciences consiste à réserver les rez-de-chaussée à des fonctions à caractère public : commerces, fonctions publiques, halls d'accès, espaces d'exposition ou encore toutes les fonctions socio-culturelles destinées à l'accueil des usagers et du grand public.

Plusieurs types de restauration à concepts nouveaux et innovants ont été envisagés : la restauration classique offrant une cuisine soignée, mais également la restauration rapide de type « fingerfood », « bar à tapas », « bar à soupes » ou autres c'est-à-dire des

encas de qualité, qui rencontrent un grand succès auprès de la population active, toutes catégories confondues.

Un des lieux de prédilection pour une offre de restauration est la Place des Hauts Fourneaux avec son cadre historique et industriel. La Place des Hauts Fourneaux est le centre urbain de la Terrasse Sud des Hauts Fourneaux et le coeur du quartier de Belval.

En 2019, le Restaurant **Beet**, l'enseigne **Cocottes** et le **Dalmat Coffee House** ont ouvert leurs portes.

En juin 2021, l'enseigne **Stolwiesk** s'est implantée au rez-de-chaussée de la Maison de l'Innovation qui proposait un espace approprié à un café/brasserie, orienté vers la Place des Hauts Fourneaux avec terrasse.

L'espace dans les fondations du Haut Fourneau B qui est, par sa localisation mais aussi par son architecture spectaculaire, un lieu emblématique de la Terrasse des Hauts Fourneaux, accueillera le **Café Saga** avec sa terrasse donnant sur la Place des Hauts Fourneaux. L'aménagement du Café Saga a réussi à tirer profit des volumétries importantes de son local et de la présence marquée du Haut Fourneau B, dont la cuve apparaît de manière spectaculaire derrière les vitres. Ouverture prévue en janvier 2022.

Les anciennes fondations du Haut Fourneau A sont quant à elles en cours d'aménagement afin d'accueillir une surface de restauration d'environ 465 m² comportant plusieurs espaces ainsi qu'un niveau en mezzanine dans le cadre unique des vestiges industriels conservés du Haut Fourneau A, et également une terrasse donnant sur la Place des Hauts Fourneaux. Ouverture prévue en 2022.

AMENAGEMENTS URBAINS



Le Fonds Belval a complété son mobilier urbain et intensifié la végétation afin d'offrir plus d'espaces verts aux utilisateurs du site et créer ainsi des espaces conviviaux et de détente.

DEPLACEMENT DES TERRAINS DE BASKET ET DE PETANQUE



En octobre 2021, l'espace vert avec du mobilier à disposition des usagers du site ainsi que le terrain de basket et le terrain de pétanque ont été déplacés du côté Est de la Maison du Savoir afin de libérer leur emplacement initial pour l'installation de chantier des nouvelles Archives nationales.

LA GESTION DES BÂTIMENTS DE LA CITE DES SCIENCES



Le service maintenance et exploitation

Depuis le 24 novembre 2015, le Fonds Belval dispose d'une base légale lui conférant la gestion et l'entretien des infrastructures réalisées sur le site de Belval pour le compte de l'Etat comprenant la gestion, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation de ses infrastructures.

Le service maintenance et exploitation est l'interlocuteur privilégié des utilisateurs des bâtiments et des

usagers du site qui y trouvent un canal de communication personnalisé et réactif.

En 2021, quelque 1.400 demandes d'interventions d'entretien ou de réparation ont été recensées. Globalement, près de 250.000 m² de surfaces d'immeubles sont gérées à ce jour. Cela a nécessité un suivi, un travail administratif et informatique conséquents. Toutes les interventions nécessaires ont été planifiées et ont pu être exécutées, le service a éga-

lement poursuivi son travail d'optimisation et de mise en place de procédures.

Pour ce faire, le service peut s'appuyer sur les informations fournies par les maquettes digitales des bâtiments ; la digitalisation des nouveaux bâtiments du parc immobilier et leur modélisation (BIM) se poursuivent également.

LA ROCKHAL

Depuis l'ouverture du Centre de musiques amplifiées en 2005 et plus particulièrement depuis la reprise en 2015 de l'entretien et de la maintenance du bâtiment par le Fonds Belval, la Rockhal a fait l'objet de multiples interventions afin d'en garantir la sécurité et l'exploitabilité, dont notamment le réaménagement du poste central de sécurité et de ses équipements de détection incendie, de contrôle d'accès et de vidéosurveillance.

Afin d'améliorer le confort des usagers, les loges et les réfectoires ont été réorganisés et la ventilation de la grande salle a été dotée d'un système de rafraîchissement ; 2'300 panneaux photovoltaïques ont également été posés en toiture et sur la façade Sud du bâtiment. La Rockhal a ensuite mené des travaux en vue d'un réaménagement efficace des espaces Food & Drinks dans le hall du rez-de-chaussée, sous la supervision technique du Fonds Belval.

Au vu de la vétusté des installations due à l'usage et au temps et de l'évolution des standards professionnels du secteur, une réflexion générale a été menée en 2020 quant au futur des infrastructures et à la programmation d'interventions de grande envergure.

Afin de tirer parti de l'interruption d'exploitation de la Rockhal pendant la crise sanitaire, une première

intervention pilote a concerné l'agencement de la petite salle de concerts, permettant une exécution des travaux tout en garantissant la possibilité de remettre en exploitation les autres espaces en cas de reprise des activités.

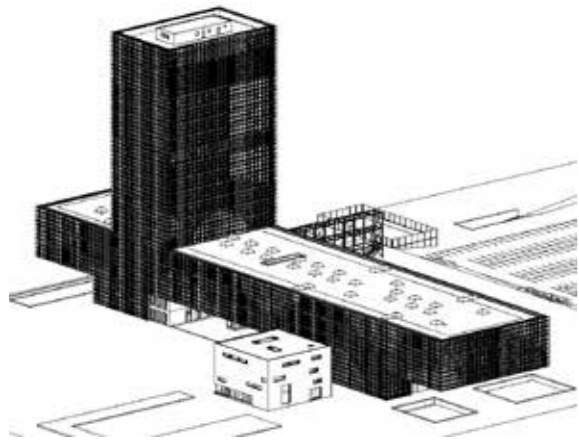
En 2021, le Fonds Belval a procédé à l'établissement du projet et des cahiers des charges relatifs au réaménagement de la petite salle de concerts, respectivement à la construction d'un « balcon » d'une capacité d'environ 250 places debout. Cette nouvelle offre pourra ainsi permettre d'accueillir du public supplémentaire dans de meilleures conditions, donnant également à la petite salle de concert une nouvelle image plus en phase avec le concept de club.

En raison de l'état usagé des luminaires installés dans les salles, le Fonds Belval a procédé à une étude pour un nouveau concept d'éclairage. Un groupe de travail composé de membres des équipes du Fonds Belval et de la Rockhal, accompagné par un bureau d'études spécialisé en la matière afin d'étudier la bonne configuration de l'installation de remplacement a été créé. Les fonctionnalités de la nouvelle installation ont été définies de façon à ce que celle-ci s'inscrive dans l'optique actuellement poursuivie de la modernisation de l'immeuble et de ses installations, et corresponde ainsi à une utilisation optimale des ressources financières durables, d'installation et de maintenance. Les soumissions seront publiées et les travaux exécutés en 2022.

BIM - Building Information System

Concernant le patrimoine immobilier bâti et afin d'anticiper l'exploitation et la maintenance ultérieure d'un bâtiment ou d'un espace urbain, le Fonds Belval intègre dans les programmes d'études des nouveaux bâtiments et de ceux en planification, un processus

de travail et une analyse approfondie de chaque étape du projet et des conséquences des choix effectués sur la vie future du bâtiment.



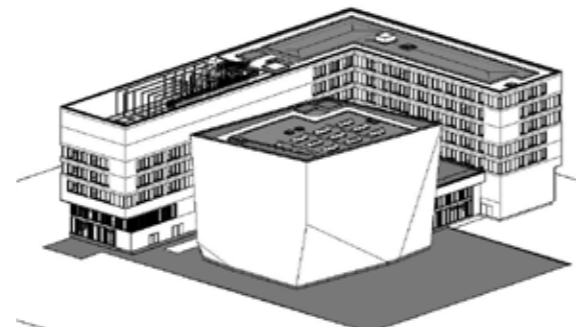
Maison du Savoir

Dans le cadre de ces missions, le Fonds Belval exige la réalisation d'une maquette digitale de ses bâtiments. Ces maquettes sont évolutives et intègrent de manière permanente les changements apportés à l'ouvrage.

La charte BIM (Building Information System), élaborée par le maître d'ouvrage, permet de recenser tous les objectifs et les exigences attendus auprès des maîtrises d'œuvres dans le cadre de la planification des bâtiments. Cela peut se traduire par la collecte et la digitalisation systématique de toutes les données techniques et graphiques des immeubles afin de faciliter ensuite la recherche et l'exploitation des informations nécessaires à la gestion des opérations de maintenance, d'entretien et de transformation des bâtiments et du patrimoine industriel tout au long de leur cycle de vie.

En effet, ce modèle permet de lier les éléments du projet à tous les aspects dans sa durée de vie et toutes les informations nécessaires à des outils informatiques pouvant en faciliter l'utilisation et la maintenance.

A ce jour, dix bâtiments ont pu être modélisés sous la forme de maquettes numériques grâce au processus BIM : la Rockhal, le Bâtiment administratif, le Lycée Bel-Val, la Halle d'essais Ingénieurs, l'Incubateur d'entreprises, le Skip, la Maison du Savoir, la Maison des Sciences humaines, la Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants, ainsi que la Maison de l'Innovation.

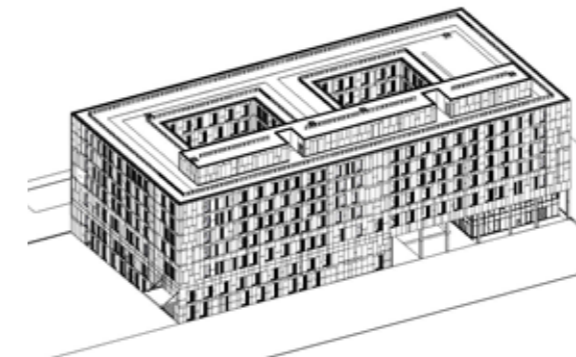


Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants

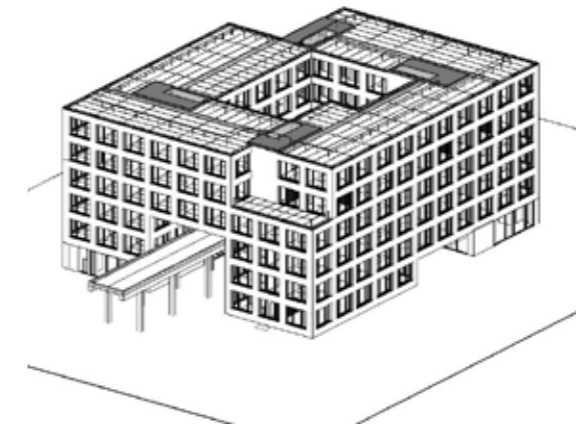
Les modélisations permettent de simplifier les missions de maintenance et d'exploitation car elles centralisent toutes les informations en une seule maquette numérique et les rendent ainsi plus accessibles aux gestionnaires. Les outils qui se développent autour de ces bases de données sont de plus en plus utilisés, offrent un gain de temps et d'efficacité, et facilitent notamment les opérations

de remplacement et de restauration d'équipements techniques.

À terme, l'entièreté des données du parc immobilier géré par le Fonds Belval sera régie grâce à des maquettes numériques générées par le processus BIM.



Maison des Sciences humaines



Maison de l'Innovation

Les prochains bâtiments qui feront l'objet d'une modélisation sont la Maison du Livre, la Möllerei, les Bâtiments Laboratoires (ailes Nord et Sud) et la Massenoire.

LES SERVICES EVENEMENTIEL, CULTURE ET COMMUNICATION



Le service événementiel

Le service renseigne et accompagne les organisateurs d'événements dans leurs démarches, assure la gestion sur le terrain, ainsi que la préparation et le bon déroulement des manifestations.

En raison de la « suite » de la crise sanitaire, le service événementiel a accueilli moins d'événements que les années précédentes. En effet, de nombreux événements (conférences, formations, réunions, expositions, etc.) et réservations d'espaces ont dû être reportés à l'année suivante ou bien être annulés.

Parmi les événements maintenus, citons le Welcome Day de l'Université du Luxembourg le 11 septembre, la conférence de presse de Esch2022, Capitale européenne de la Culture le 29 octobre, la Foire de l'Étudiant impliquant les 43 cercles d'étudiants le 30 octobre, les FNR Awards en novembre, des colloques, réceptions, workshops, formations, réunions, ainsi que des petites conférences, en tout 428 événements.

Les salles

Les salles et infrastructures gérées par le Fonds Belval sont disponibles pour tous types de manifestations, aussi bien pour les établissements et institutions

publics, que pour des professionnels et organismes privés. Ces salles sont équipées d'installations à la pointe des nouveautés dans le domaine de la technologie et des multimédias.

Parmi ces infrastructures, citons le Grand Auditorio, les auditorios et les salles de la Maison du Savoir, la salle de conférence et les salles de réunion de la Maison des Sciences humaines, la grande salle de la Maison des Arts et des Etudiants, le Pavillon Skip, la salle de conférence au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif, la salle de conférence située dans la Bibliothèque universitaire et la Halle des Poches à Fonte avec son caractère industriel unique.



Le partenariat entre le Fonds Belval et le Luxembourg Convention Bureau créé par le Ministère de l'Economie et la Ville de Luxembourg dans le but de promouvoir et d'aider à développer le Luxembourg à l'étranger comme destination de premier plan pour l'organisation d'événements d'affaires a continué en 2021. Ce partenariat permet de proposer les salles à Belval comme destination pour des événements professionnels, tout en garantissant la priorité d'occupation aux établissements et institutions publics, premiers destinataires de ces infrastructures.



Le service culture et communication

Saison culturelle 2021

Malgré la situation sanitaire, la saison culturelle a pu se dérouler du 1er avril au 31 octobre, comme les autres années. Cependant, les visites guidées et les manifestations ont eu lieu en nombre restreint, en conformité aux règles sanitaires en vigueur et dans le respect des gestes barrières, tout comme les différents événements qui ont été proposés : la Nocturne de Printemps, les Luxembourg Museums Days et la Nocturne d'Automne.

La Massenoire ayant fermé ses portes en raison des travaux d'aménagement, un nouvel espace d'exposition a ouvert au sein de la Maison de l'Innovation. Il abrite la maquette de la Cité des Sciences, une exposition retraçant l'histoire de Belval « de la friche industrielle à la Cité des Sciences » et sert de point de départ aux visites guidées et aux chasses au trésor.

Visites guidées

Le Fonds Belval propose différents circuits de visite guidée du Haut Fourneau A et de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation.

Le Fonds Belval propose par ailleurs une visite combinée du Haut Fourneau A et de la Cité des Sciences, ainsi qu'une visite spécifique dédiée à l'architecture de la Cité des Sciences.



La visite en accès libre commence au Plancher des Coulées et se termine, après avoir gravi 180 marches, au Plancher du Gueulard situé à 40 m de haut, d'où il est possible d'admirer la Terrasse des Hauts Fourneaux et ses alentours. Des panneaux jalonnent le parcours afin d'expliquer le fonctionnement du Haut Fourneau. Des visites guidées sur mesure sont aussi proposées et approfondies selon les demandes, dont, par exemple, la visite permettant d'accéder au Bleeder situé à 80 m de hauteur.

Il est également possible de réserver une visite guidée individuelle. Ces visites se déroulent une fois par mois et sont proposées dans plusieurs langues. Elles permettent aussi bien de découvrir l'histoire du site et du passé industriel de Belval, que de comprendre les techniques de production de la fonte et de l'acier, les principales transformations de reconversion du site qui témoignent du mariage entre passé et futur, la conservation et la restauration des Hauts Fourneaux

en tant qu'architectures du patrimoine industriel, leur intégration dans le nouveau contexte urbain avec les bâtiments et architectures modernes de la Cité des Sciences.

Ces visites guidées publiques attirent un public familial et touristique, alors que les différentes formules de visites guidées sur demande permettent aussi bien à des classes scolaires qu'à des associations, entreprises ou autres groupes de découvrir le patrimoine industriel du Sud du pays.

L'offre a été complétée par le développement d'un programme pédagogique dédié aux groupes scolaires, afin de relever une mission importante de sen-



sibilisation des jeunes au dur labeur effectué par les ouvriers sur ce lieu exceptionnel de mémoire sociale et culturelle de l'histoire nationale.

Chasses au trésor et autres activités culturelles

Les chasses au trésor s'adressent aux petits et grands et proposent de transmettre de façon ludique des connaissances sur les Hauts Fourneaux et le nouveau quartier urbain de la Cité des Sciences. Après une introduction sur l'histoire de Belval, les participants partent à la recherche de signes cachés à décoder à partir d'une carte géographique.

L'exposition « Paysages recomposés » présentée sur le Plancher des Coulées propose de comprendre les transformations du paysage suite à l'industrialisation, aux crises et aux restructurations sidérurgiques.

Le « Chrëscht Chalet » s'installe tous les ans au mois de décembre sous la Halle couverte, près du Haut Fourneau, et invite à venir passer un bon moment dans une ambiance chaleureuse et décontractée en profitant des soirées de dégustation, soirées à thème et soirées DJ.



L'engagement du Fonds Belval

Le Fonds Belval a renouvelé sa participation aux actions suivantes : Rare Disease Day, à l'occasion de la Journée Mondiale des Maladies Rares, Light it Up Blue, dans le cadre de la Journée Mondiale de Sensibilisation à l'Autisme, GoBlue à l'initiative d'Unicef pour soutenir les droits de l'enfant, Orange Week, une action qui vise à sensibiliser le grand public par rapport à la violence envers les femmes.

Salle d'exposition

Initialement logée dans le bâtiment de la Massenoire, l'exposition relative à la Cité des Sciences a été démontée pour libérer les lieux en vue des manifestations de l'année culturelle 2022 qui y sont programmées. L'exposition a été remontée, dans une version réduite, au rez-de-chaussée de la Maison de l'Innovation pour assurer un accueil pédagogique aux visiteurs de Belval pendant l'année 2022.



LES PUBLICATIONS

DU FONDS BELVAL

Tout au long de l'année, le Fonds Belval publie des dépliants, cartons d'invitation, affiches, plaquettes et brochures visant à informer le public à la fois sur la Cité des Sciences, les projets de construction et les manifestations culturelles. Le Fonds Belval a publié aussi des ouvrages sous forme de livres illustrés.

Eng Nei Stad

Une publication illustrée adressée au jeune public consacrée à l'histoire de Belval. En vente.

Cité des Sciences à Belval 2015

Cet album photos documente les bâtiments et aménagements de la Cité des Sciences réalisés, en construction ou prévus. En vente.

Cité des Sciences Promenade architecturale

Pour mieux orienter les visiteurs dans la Cité des Sciences, le Fonds Belval a édité un petit guide du quartier avec plan intégré. Diffusion gratuite. Disponible en français et en anglais.

Public Art Expérience 2013-2015

Le premier livre de la résidence d'artistes Public Art Experience à Belval évoque toutes les démarches de la phase préparatoire du projet. En vente.

Public Art Expérience 2015-2016

La suite du premier livre présente les artistes et documente les œuvres réalisées dans le cadre de la résidence à Belval. En vente.

Public Art Expérience Une saison de rencontres

Les deux brochures documentent de façon sommaire les œuvres créées à Belval ainsi que les projets réalisés par les élèves. Diffusion gratuite.

Belval Une friche industrielle en reconversion au Grand-Duché de Luxembourg

La plaquette Belval accompagne une exposition itinérante sur le développement de l'ancienne friche industrielle et ses principaux acteurs. Diffusion gratuite.

Belval Paysages recomposés

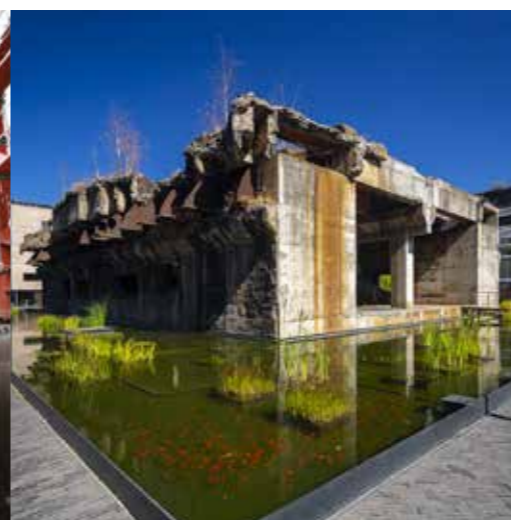
La plaquette accompagne l'exposition installée dans la Halle des Coulées du Haut Fourneau A. Diffusion gratuite.

« Belval Entdecken » et « Belval für Kids »

Ces deux brochures ont été éditées tout particulièrement pour les visites scolaires et les visites familiales. Diffusion gratuite.

Cartes postales

Le Fonds Belval a édité des cartes postales avec des motifs de la Fête des Hauts Fourneaux, des œuvres du Public Art Experience et des vestiges industriels. Diffusion gratuite.





Les missions du Fonds Belval, établissement public créé le 25 juillet 2002, comprennent la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages.

Le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction. Par la loi du 24 novembre 2015, le Fonds Belval est chargé également de la gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'établissement pour le compte de l'Etat comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.

Les principales missions du Fonds Belval sont:

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité.
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets.
- La gestion, la maintenance, l'exploitation, la transformation, l'adaptation selon les besoins, voire la modernisation des bâtiments de l'Etat à Belval.
- Les services dédiés à l'évènementiel et à l'encadrement culturel (visites, événements, expositions).
- La gestion financière et la comptabilité.

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé des membres suivants*:

Madame Félicie Weycker

Président du Fonds Belval
Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département de la Mobilité et des Transports

Madame Myriam Bentz

Conseiller de Direction 1^{ère} classe au Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire

Monsieur Guy Besch

Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département de la Mobilité et des Transports

Monsieur Léon Diederich

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame Diane Dupont

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère du Logement

Monsieur Paul Eilenbecker

Attaché au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

Monsieur Roland Fox

Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées

Monsieur Serge Hoffmann

Premier Inspecteur des Finances à l'Inspection Générale des Finances

Monsieur Alex Kies

Directeur de l'Administration des Transports publics

Monsieur Luc Dhamen

Directeur de l'Administration des Bâtiments publics

Monsieur Gilbert Schmit

Conseiller de Direction 1^{ère} classe au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

Monsieur Christian Tock

Attaché au Ministère de l'Economie

Monsieur Tom Weisgerber

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem, avec voix consultative:

Monsieur Luc Everling

Architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Monsieur Steve Gierenz

Echevin de la Commune de Sanem

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle des travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est composé de quatre membres du Conseil d'Administration placés sous la présidence du Président du Conseil d'Administration.

* En date du 31.12.2021



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises et regroupe des architectes, ingénieurs, techniciens, un économiste, une graphiste et du personnel administratif qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.

La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et garantir leur gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Daniela Di Santo, Architecte, Directeur
Véronique Astranskas, Architecte, Directeur adjoint
Michèle Lamesch, Assistante de direction
Isabelle Bley, Chargée d'affaires administratives

Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Laurence Ferretti, Chargée d'affaires administratives
Estelle Gamba, Assistante administrative
Aude Hilger, Chargée d'affaires administratives
Nadine Tibor, Assistante administrative
Marie-Ange Monacelli, Secrétaire-réceptionniste
Stéphanie Mastrangelo, Assistante administrative

Sidi El Amrani, Ingénieur, Responsable informatique
Xavier Cavallone, Informaticien
Vincent Locatelli, Informaticien

Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnement des paiements et l'établissement des bilans.

Azdine Ainouch, Responsable du service financier
Pierre Fousse, Gestionnaire financier
Jil Lasch, Assistante service financier

Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les affaires culturelles et les relations publiques ainsi que le suivi budgétaire des projets.

Architecture

Michèle Altmann, Architecte, Chef de projet
Maria Candelas, Architecte, Chef de projet
Amel Meftah, Architecte, Chef de projet
Julie Moret, Architecte, Chef de projet
Christian Veletta, Architecte, Chef de projet
Lucio Wercollier, Architecte, Chef de projet

Ingénierie

Stéphane Frieres, Ingénieur industriel
Pierre Jungers, Ingénieur industriel
Pierre Muller, Ingénieur
Nassera Remili, Ingénieure technique
Jeremy Silva Vieira, Ingénieur industriel
Guy Spenner, Ingénieur

Technique

Marco Disteldorf, Technicien
Lionel Duarte, Technicien
Sandy Fresse, Agent technique
Monica Gortan, Technicienne
David Gremese, Technicien
Gregory Hilger, Technicien BIM
Angélique Nicolay, Technicienne
Ben Thommes, Technicien

Événementiel, maintenance et exploitation

Elisabete Nuno, Responsable service événementiel
Jean-Paul Rolling, Agent technique
Kevin Kimmel, Agent technique
Julio Gonçalves, Agent technique
Charlotte Hentzen, Chargée d'affaires, service événementiel
Gwendy Schütz, Chargée d'affaires, service événementiel
Nadia Santos Silva, Chargée d'affaires, service événementiel
Thomas Bautier, Technicien
Marco Santoro, Service technique - audiovisuel
Gauthier Seynaeve, Technicien
Frédéric Claudet, Responsable sécurité

Culture et communication

Didier Damiani, Responsable culture & communication
Véronica Lopez, Assistante culture & communication
Charlotte Moulaert, Assistante culture & communication
Virginie Carouge, Graphiste

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Il est créé sous la dénomination abrégée «Fonds Belval» un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest, désigné ci-après par «Etablissement».**

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :***

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus ;
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi pour les projets dépassant le seuil visé à l'article 80, paragraphe 1^{er}, lettre c), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;***
4. l'aménagement des alentours ;
5. la gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.**

L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'article 2, point 3. ***

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2. La durée de la garantie ne pourra excéder cinquante ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. ***

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

En outre, les ressources de l'Etablissement proviennent notamment des contributions inscrites au budget de l'Etat. *

L'Etablissement est autorisé à percevoir des recettes en relation avec la gestion visée par le point 5 de l'article 2 ci-dessus.**

Le Fonds est exempt de tous droits, taxes et impôts généralement quelconques au profit de l'Etat et des communes, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.***

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des Comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.
Henri

* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005, et du 21 décembre 2007

** Amendements par la loi du 24 novembre 2015

*** Amendements par la loi du 8 juillet 2021.



Rapport d'audit

Au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg de
LE FONDS BELVAL

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de LE FONDS BELVAL (l'« Etablissement ») au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de l'Etablissement comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2021 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de l'Etablissement conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Etablissement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Etablissement ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Etablissement à cesser son exploitation ;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 16 mars 2022

Christiane Schaus

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
BILAN
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)

ACTIF	Notes	31.12.21	31.12.20	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Notes	31.12.21	31.12.20
Actif immobilisé				Capitaux propres			
Immobilisations incorporelles	2,3			Capital initial	5	3'500'000	3'500'000
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		25'938	55'391	Résultats reportés		5'319'433	4'304'016
		25'938	55'391	Résultat de l'exercice		1'183'556	1'015'417
Immobilisations corporelles							
Installations techniques et machines		282'268	231'244				
Autres installations, outillage et mobilier		223'465	168'319				
		58'803	62'925				
				Dettes			
Actif circulant				Dettes envers des établissements de crédit	2,6	26'067'771	491'930'804
Stocks - projets en cours	2,4	648'261'870	622'113'054	Dettes sur achats et prestations de services	2,7	11'643'183	7'909'058
Autres créances	2	5'155'307	4'890'121	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		8'586'281	4'872'870
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		5'155'307	4'890'121	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		3'056'902	3'036'188
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		18'062'579	9'081'215	Autres dettes		624'074'019	127'711'730
				Dettes fiscales		237'541	1'130'162
				Dettes au titre de la sécurité sociale		134'957	137'822
				Autres dettes	8	623'701'521	126'443'746
TOTAL DUBILAN (ACTIF)		671'787'962	636'371'025	TOTAL DUBILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		671'787'962	636'371'025

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

Comptes de Profits et Pertes
pour l'exercice clos au 31 décembre 2021
(exprimé en EUR)

	Notes	31.12.21	31.12.20
Chiffre d'affaires net	9	20'462'848	18'023'995
Variation de stock sur les projets en cours		26'148'816	20'941'268
Autres produits d'exploitation		1'622'411	1'060'980
Autres charges externes		-41'307'973	-33'864'973
Frais de personnel	10	-5'227'825	-4'577'321
Salaires et traitements		-4'572'047	-4'023'566
Charges sociales		-655'778	-553'755
Corrections de valeur		-129'483	-119'311
sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		-129'483	-119'311
Autres charges d'exploitation		-126'488	-136'216
Autres intérêts et autres produits financiers		343	56
Intérêts et autres charges financières		-197	-129
Impôts sur le résultat		-258'896	-312'932
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1'183'556	1'015'417

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2021

NOTE 1 – GÉNÉRALITÉS

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la loi du 25 juillet 2002. Le Fonds Belval a pour mission de réaliser pour le compte de l'État, sur les terrains appartenant à l'État, sur le site de Belval-Ouest, tel que délimité par le plan cadastral, et dans le respect des lois afférentes, les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest.

Par la loi du 24 novembre 2015 modifiant la loi du 25 juillet 2002, la mission du Fonds Belval est élargie à la « gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Établissement pour le compte de l'État et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation de ces infrastructures ».

Par la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 :

- Le Fonds Belval est tenu d'introduire un dossier projet de loi pour les projets dépassant le seuil visé à l'article 80, paragraphe 1^{er}, lettre c) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, à savoir pour les projets supérieurs à 40 millions d'euros.
- Le Fonds Belval est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus ainsi que du montant total des frais d'études.
Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'État, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements rentrant dans la mission de l'Établissement ainsi que du montant total des frais d'études. La durée de la garantie ne pourra excéder cinquante ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.
- Le Fonds Belval est exempt de tous droits, taxes et impôts généralement quelconques au profit de l'État et des communes, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le siège de l'Établissement est établi au 1, Avenue du Rock'n Roll, à Esch-sur-Alzette.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2021
- suite -

NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 Principes généraux

Suivant l'article 10 de loi modifiée du 25 juillet 2002, les comptes de l'Établissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Établissement.

L'Établissement fait des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Établissement sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2021
- suite -

NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION (SUITE)

La méthode d'amortissement est linéaire et les taux d'amortissement sont les suivants :

Immobilisations incorporelles

- Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux : 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines : 25 %
- Autres installations et outillage : 25 % et 33 %
- Mobilier : 10 % et 25 %

Stocks - projets en cours

Les projets en cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par l'Établissement.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Conversion des postes en devise

L'Établissement tient sa comptabilité en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2021
- suite -

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seules les pertes de change nettes non réalisées sont enregistrées au compte de profits et pertes et les gains de change non réalisés ne sont pas enregistrés.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Activité de gestion des infrastructures

Les activités de gestion des infrastructures sont sous-traitées à des entreprises. Les dettes relatives aux prestations réalisées par les sous-traitants sont enregistrées en contrepartie des autres charges externes. Les créances envers les tiers ayant fait la demande de prestation sont comptabilisées en contrepartie du chiffre d'affaires.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En Euro	Valeur brute au 01.01.21	Entrées au cours de l'exercice	Valeur brute au 31.12.21	Corrections de valeur cumulées au 01.01.21	Dotations de l'exercice	Corrections de valeur cumulées au 31.12.21	Valeur nette comptable au 01.01.21	Valeur nette comptable au 31.12.21
Immobilisations incorporelles								
- Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	731'505	4'009	735'514	676'114	33'462	709'576	55'391	25'938
Total Immobilisations incorporelles	731'505	4'009	735'514	676'114	33'462	709'576	55'391	25'938
Immobilisations corporelles								
- Constructions	1'101'614	-	1'101'614	1'101'614	-	1'101'614	-	-
- Installations techniques et machines	843'237	1'222'999	965'536	674'917	67'154	742'071	168'319	223'465
- Autres installations, outillage et mobilier	531'058	247'46	555'804	468'133	28'867	497'000	62'925	58'803
Total Immobilisations corporelles	2'475'909	1'470'45	2'622'954	2'244'664	96'021	2'340'685	231'244	282'268
Total Immobilisations	3'207'414	151'054	3'358'468	2'920'778	129'483	3'050'261	286'635	308'206

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2021
- suite -

NOTE 4 – STOCKS - PROJETS EN COURS

Le montant des projets en cours s'élève à 648'261'870 EUR au 31 décembre 2021 (2020 : 622'113'054 EUR).

Le détail par projet est le suivant :

En EUR	Projets en cours au 31/12/2021	Projets en cours au 31/12/2020	Variation encours 2021/2020	Montants empruntés au 31/12/2021
La Maison du Savoir (2)	142'545'901	141'736'386	809'515	-
La Maison des Sciences humaines	64'320'726	59'694'046	4'626'680	3'475'672
La Maison du Livre	55'648'179	55'324'780	323'399	1'965'155
La Maison du Nombre, des Arts et des Étudiants	77'519'345	75'883'956	1'635'389	1'657'851
La Maison de l'Innovation (2)	37'166'627	36'263'177	903'450	-
Aménagements urbains	59'005'482	58'467'921	537'561	905'137
Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud	113'451'081	108'686'334	4'764'747	7'899'791
Équipement des bâtiments de la Cité des Sciences	72'973'978	71'201'051	1'772'927	2'852'427
Les Archives nationales (3)	3'093'576	-	3'093'576	7'539
Esch 2022 - Capitale européenne de la Culture	19'664'232	8'157'046	11'507'186	-
Sous-total projets en cours	645'389'127	615'414'697	29'974'430	18'763'572
Études préliminaires et autres (1)	2'872'743	6'698'357	-	3'825'614
Total projets en cours	648'261'870	622'113'054	26'148'816	25'602'631

- (1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sous la rubrique « Études préliminaires et autres », en attente d'une affectation ultérieure sur des projets votés.
- (2) Les lignes de crédit des projets Maison du Savoir et Maison de l'Innovation ont été remboursées anticipativement avant la reprise de ces projets par l'État, dans le cadre des décomptes définitifs transmis au Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics en date du 23 décembre 2021.
- (3) Le projet Archives nationales est passé en projet en cours en 2021 et les dépenses encourues au 31 décembre 2021 ont été financées par la ligne de crédit des études préliminaires. L'affectation des dépenses vers la ligne de crédit dudit projet a été réalisée en 2022.

Au cours de l'année 2021, les projets Maison du Savoir ainsi que Maison de l'Innovation ont fait l'objet d'un dossier de décompte définitif, mais la reprise de ces projets vers l'État n'aura lieu qu'en 2022.

Les principales variations sur les projets en cours entre 2020 et 2021 concernent le projet Esch 2022 – Capitale européenne de la Culture, le projet Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud, la Maison des Sciences Humaines, les équipements des bâtiments de la Cité des Sciences, ainsi que le projet Archives nationales à Belval.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2021
- suite -

NOTE 5 – CAPITAL INITIAL

Conformément à la loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Établissement est doté d'un capital initial de 3'500'000 EUR.

NOTE 6 – DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Conformément à l'article 3 de la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus ainsi que du montant total des frais d'étude. Afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, une convention de crédit garantie par l'État est établie pour chaque projet voté. Cette garantie de l'État est d'une durée de cinquante ans à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'État pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

Le Fonds Belval a réalisé au 30 avril 2020 des consolidations partielles pour 5 projets en cours (Maison du Livre, Maison du Savoir, Maison du Nombre, des Arts et Étudiants, Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud, Équipement des bâtiments de la Cité des Sciences). Ceci s'est traduit par une diminution du montant des lignes de crédit desdits projets au profit de l'ouverture d'emprunts bancaires auprès de la BCEE. Au 30 juin 2021, la Trésorerie de l'État a décidé de réaliser un remboursement anticipé de ces 5 emprunts bancaires. Ceci s'est traduit par un transfert de dette vers l'État dans les comptes de l'année 2021 pour un montant total de 442'900'000 EUR.

Par ailleurs, les projets Maison du Savoir et Maison de l'Innovation ont fait l'objet en 2021 d'un dossier de décompte définitif. Ainsi la ligne de crédit résiduelle du projet Maison du Savoir (1'302'442 EUR) ainsi que la ligne de crédit du projet Maison de l'Innovation (35'993'672 EUR) ont été remboursées anticipativement par la Trésorerie de l'État au 31 décembre 2021, préalablement à l'établissement d'une convention de reprise par l'État desdits projets. Ces montants ont également été ajoutés dans le passif du bilan au niveau des dettes vis-à-vis de l'État. Une convention de reprise par l'État sera établie en 2022 pour le transfert de ces 2 projets (cf. note 8).

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2021
- suite -

NOTE 7 – DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES DONT LA DURÉE RÉSIDUELLE EST SUPÉRIEURE À UN AN

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties. Celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

NOTE 8 – AUTRES DETTES

Le montant des autres dettes au 31 décembre 2021 pour 623'701'521 EUR (2020 : 126'443'746 EUR) se décompose de la façon suivante :

Nature des Autres Dettes	Montant au 31.12.2021	Montant au 31.12.2020
Financement du projet Esch 2022 par l'État Luxembourgeois (1)	26'000'000	9'000'000
Aménagements urbains	57'900'000	57'900'000
Maison des Sciences Humaines	59'500'000	59'500'000
Maison du Savoir	141'302'442	-
Maison de l'Innovation	35'993'672	-
Dette envers l'État Luxembourgeois pour les projets (2)		
Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud	105'400'000	-
Maison du Nombre, des Arts et des Étudiants	75'200'000	-
Équipements des bâtiments de la Cité des Sciences	69'200'000	-
Maison du Livre	53'100'000	-
Autres dettes (3)	105'407	43'746
Total	623'701'521	126'443'746

(1) FINANCEMENT DU PROJET ESCH 2022 PAR L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 16 mars 2020 relative à la réalisation des infrastructures et aménagements pour la « Capitale européenne de la Culture 2022 à Belval », l'enveloppe budgétaire autorisée par le législateur pour la réalisation du projet s'élève à 35'330'000 EUR. Cette enveloppe est imputable sur les crédits du budget des dépenses en capital du Ministère de la mobilité et des travaux publics. Une première tranche de 9'000'000 EUR a été versée pour l'exercice budgétaire 2020, suivie d'une deuxième tranche de 17'000'000 EUR courant de l'année 2021. Ces montants sont repris dans les comptes du Fonds Belval en tant que dette envers l'État.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2021
- suite -

NOTE 8 – AUTRES DETTES (SUITE)

(2) **DETTES ENVERS L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS POUR HUIT PROJETS EN COURS OU AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉCOMPTE DÉFINITIF**

La Trésorerie de l'État a effectué un remboursement anticipé au 30 juin 2021 de 5 emprunts bancaires correspondant à la consolidation partielle des lignes de crédit des projets Maison du Livre, Maison du Savoir, Maison du Nombre, des Arts et Étudiants, Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud, Équipements des bâtiments de la Cité des Sciences. De plus, les projets Maison du Savoir et Maison de l'Innovation ont fait l'objet d'un décompte définitif, ce qui a eu pour conséquence le remboursement des lignes de crédit respectives de ces projets. Ce remboursement comptabilisé en dette envers l'État sera annulé dans les comptes du Fonds Belval lors de la signature de la convention de reprise des bâtiments vers l'État.

(3) **AUTRES DETTES**

Les autres dettes d'un montant de 105'407 EUR au 31 décembre 2021 (2020 : 43'746 EUR) concernent principalement la dette envers l'État pour la vente d'énergie issue des installations photovoltaïques financées par le Fonds Climat et Énergie et qui sont installées sur les immeubles réalisés par le Fonds Belval.

NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Une dotation de fonctionnement de 5'700'000 EUR (2020 : 5'500'000 EUR) a été allouée par l'État luxembourgeois à l'Établissement pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. De plus, le chiffre d'affaires comprend les activités de gestion des infrastructures s'élevant à 14'762'848 EUR au 31 décembre 2021 (2020 : 12'523'995 EUR).

NOTE 10 – PERSONNEL

A la date du 31 décembre 2021, l'effectif du Fonds Belval est de 52 personnes (2020 : 51 personnes).

NOTE 11 – RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les tantièmes et indemnités versés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 124'714 EUR au 31 décembre 2021 (2020 : 106'432 EUR).

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2021
- suite -

NOTE 12 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets de loi par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2021 à 777'774'580 EUR (2020 : 731'987'413 EUR). La hausse entre 2020 et 2021 d'un montant de 45'787'167 EUR s'explique principalement par le projet des Archives nationales (25'153'396 EUR), le projet Esch 2022 Capitale européenne de la Culture (11'173'992 EUR) et par la hausse sur les autres projets en cours.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garantis par l'État relatif aux lois votées s'élève à 794'820'000 EUR au 31 décembre 2021 (2020 : 717'550'000 EUR). Le montant utilisé au 31 décembre 2021 s'élève à 18'763'572 EUR (2020 : 486'347'153 EUR). La diminution entre 2020 et 2021 d'un montant de 467'583'581 EUR est composée d'une variation positive sur les projets en cours et d'une variation négative due au remboursement anticipé des emprunts pour les projets Maison du Livre, Maison du Nombre, des Arts et des Étudiants, Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud, Équipements des bâtiments de la Cité des Sciences, et à la clôture des projets Maison du Savoir et Maison de l'Innovation (cf. notes 6 et 8).

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garantis par l'État est de 17'762'000 EUR (2020 : 17'762'000 EUR). Le montant de 6'839'059 EUR (2020 : 5'100'958 EUR) est utilisé au 31 décembre 2021. La hausse de 1'738'101 EUR entre 2020 et 2021 s'explique par les dépenses réalisées sur les pré-études du nouveau Centre Sportif, des logements Porte de France, des laboratoires ingénieurs, et du nouveau bâtiment des Archives Nationales à Belval.

NOTE 13 – LITIGES EN COURS – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au cours des exercices 2006 à 2021, le Fonds Belval a été confronté à des litiges évalués à 8'846'840 EUR (2020 : 5'778'278 EUR) dans le cadre de la réalisation de ses projets. En fonction des informations à sa disposition, le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'existe pas de risques juridiques pour le Fonds Belval qui pourraient en résulter et estime que la comptabilisation d'une provision n'est pas nécessaire au moment de l'arrêté des comptes de l'année 2021.

NOTE 14 – CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les activités de construction, d'exploitation et de maintenance du Fonds Belval ne sont pas, voire peu, impactées par la pandémie.

A la date de rédaction des comptes annuels, la continuité d'exploitation et la solvabilité de l'Établissement ne sont pas remises en cause.

NOTE 15 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'autres évènements postérieurs à la clôture.